

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEILLE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre à quatorze heures, le conseil municipal de PEILLE s'est réuni en prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de M. Cyril PIAZZA, Maire.

Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint ; M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial ; M. Christian CRISCI, Mme Nicole OUDINOT, Mme Christine MOLINO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, Mme Jessica JAMES, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration :

-Mme Marie COMPAN, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire.

-Mme Michelle NOERO, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale,

-Mme Emilie ROSSI, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire ;

Absente excusée : M. Adrien ARSENTO, Mme Alicia MENARDO, Mme Mélanie MULLER, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire.

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir été convoqués à cette réunion publique conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et avoir reçu la convocation plus de trois jours francs avant la séance.

Il est donné lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire déclare qu'en raison du contexte sanitaire et de l'état d'urgence, cette séance se tient à huis clos.

Il indique que cette séance a été décidée de façon un peu précipitée afin de prendre des délibérations liées à la signature de l'acte d'achat par la commune de la gare SCNF prévue le 22 décembre 2020.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire projette aux membres présents un visuel de la présentation du site lié au tourisme, en cours d'élaboration par les services.

Il félicite le travail de qualité accompli par Mme Eva PARMENTIER, agent communal, qui supervise cette tâche, et remercie Mme Michelle NOERO, Conseillère Municipale, pour sa collaboration par la rédaction d'articles à l'histoire de PEILLE.

Il demande ajout de trois points à l'ordre du jour de cette séance :

-Autorisation de crédits pour 2021 – budget de la commune.

-Décision modificative n°1 – budget commune.

-Sécurisation de l'Autoroute A8 vis à vis des risques de chutes de blocs rocheux. Demande de subventions.

Les membres présents sont favorables pour l'ajout de ces points.

Le conseil municipal procède à l'examen des points à l'ordre du jour.

1 - Nomination de deux agents vacataires pour l'entretien du village de PEILLE

RAPPORTEUR : M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale qu'il y a lieu d'employer deux agents vacataires pour l'entretien du village les week-ends et jours fériés.

Ces vacations seront calculées selon le salaire de référence d'un adjoint technique, échelle 1, indice brut 348, indice majoré 326.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,
Dit qu'il y a lieu de nommer à compter du 18 décembre 2020, pour une période de douze mois, deux agents vacataires pour le balayage du village les week-ends et jours fériés ;
Invite Monsieur le Maire à recourir à ces agents selon les nécessités du service ;
Dit que les dépenses concernant les traitements et charges sociales des agents seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget de la Commune.

2 - Finalisation des conditions d'acquisition de la gare de la GRAVE de PEILLE **RAPPORTEUR : M. Cyril PIAZZA, Maire.**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée communale que par délibération du conseil municipal du 23 septembre 2019, il a été décidé l'acquisition par la commune de la gare de Peille située à la Grave de Peille.

Lors de cette séance du conseil municipal, le document d'arpentage n'avait pas encore été établi par le géomètre et il a été noté la parcelle H n°2165 qui a une contenance de 3ha 69a 18ca, alors que la gare et son trottoir ne représente qu'une superficie plus minime.

Le document d'arpentage a, à ce jour, été établi et la parcelle acquise est référencée H 2975 pour 02a 22ca, pour une valeur de 168.500,00 € avec un avis de valeur des services de France Domaine du 21 novembre 2019 pour 126.000,00 EUR HT.

Monsieur le Maire expose également que lors de la mise en place du dossier, il apparaît nécessaire de constituer un certain nombre de servitudes où la commune est fonds servant puis fonds dominant, le tout pour les besoins de chacune des parties.

Les conditions seront définies dans les actes notariés.

Une erreur s'était glissée dans la précédente délibération concernant la convention d'occupation conclue pour la période du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020 et non du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019. Depuis cette date, la commune a continué à occuper le bien sans contrepartie.

Monsieur le Maire précise que dans les négociations avec Gares et Connexions, la SNCF MOBILITES devait réaliser certains travaux dont tous ne sont pas terminés à ce jour, notamment la mise en place d'un nouveau tarif bleu en gare de Peille ; il convient donc de prévoir un séquestre jusqu'à l'achèvement des derniers travaux par ENEDIS.

Ces éléments complémentaires à la délibération du 23 septembre 2019 exposés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, Valide les points complémentaires exposés par Monsieur le Maire :

- La parcelle acquise cadastrée H 2975 pour 02a 22ca,
- Le prix de 168.500,00 €,
- La constitution de toutes servitudes nécessaires au projet et aux parties,
- Le séquestre pour garantir la réalisation des derniers travaux laissant le soin à Monsieur le Maire d'en apprécier le montant.

3 - Location d'un terrain quartier « Buampin » à PEILLE **RAPPORTEUR : M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale de la demande du 9 novembre 2020 de la société E.C.I. – 27 Bd d'Italie à MONACO, représentée par M. Jean-Paul CERESOLA, qui sollicite la location de la parcelle communale cadastrée section H n°825, sise Quartier Buampin à PEILLE, afin d'y entreposer du matériel de signalisation routière.

Monsieur le Maire indique que par le passé, cette parcelle a fait l'objet d'un contrat de location avec une entreprise locale pour un prix de loyer mensuel de 200 € par mois.

Il est proposé de se prononcer sur la location de ce terrain à la société E.C.I. et de fixer la durée et le prix de location.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, Donne son accord pour la location de la parcelle communale cadastrée section H n°825, sise Quartier Buampin à Peille, à usage de stockage de matériel de signalisation routière, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Décide de fixer le prix du loyer à 200 € par mois ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Dit que cette recette sera encaissée à l'article 752 du budget communal.

4 - Location d'une partie de la parcelle communale H n°2166 à la GRAVE de PEILLE

RAPPORTEUR : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de M. HELEIN ROCHER Kris, demeurant 4464 Route de Peille à 06440 LA GRAVE DE PEILLE, de louer une partie d'environ 180 m2 sur la parcelle communale H n°2166, située près de la gare de la GRAVE de PEILLE, afin d'y aménager une aire de stationnement pour 8 vans aménagés, et une superficie d'environ 12 m2 à l'intérieur de la gare, sous réserve de l'acquisition de la gare par la Commune de PEILLE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette location et de fixer le prix de loyer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Se prononce favorablement pour la location à M. HELEIN ROCHER Kris, demeurant 4464 Route de Peille à 06440 LA GRAVE DE PEILLE d'une superficie d'environ 180 m2 sur la parcelle communale H n°2166, située près de la gare, et une superficie d'environ 12 m2 à l'intérieur de la gare de la GRAVE de PEILLE, sous réserve de l'acquisition de la gare par la commune de PEILLE,

Dit que cette location prendra effet à compter du 1^{er} mars 2021 pour une durée d'un an, et fixe le prix de loyer à 200 € par mois ;

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette location.

Monsieur le Maire ajoute que M. HELEIN ROCHER Kris est autoentrepreneur en prestation de services et travaille en collaboration avec la société VANAWAY. L'espace réservé à proximité de la dalle en béton devrait permettre le stationnement d'une vingtaine de véhicules. Les futurs clients auront la possibilité de bénéficier de ce service en arrivant par le train.

Il ajoute qu'à la suite de la construction de la salle polyvalente de la GRAVE, des travaux de goudronnage des abords seront réalisés et qu'un portail sera installé à l'entrée pour sécuriser l'espace.

5 - Autorisation de crédits pour 2021 – budget de la commune.

RAPPORTEUR : M. Cyril PIAZZA, Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en absence d'adoption de leur budget.

L'assemblée peut donner l'autorisation à l'exécutif d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts en investissement en 2020 hors dette et hors restes à réaliser étaient de 1 323 706, 79 €, le quart de ces prévisions d'investissement reconductibles en 2021 est de 330 926,69 €.

Ce qui donne par chapitre les montants suivants :

- Chapitre 20 les crédits ouverts 2020 étaient de 59 000, 00 €

Le quart des prévisions 2020 est pour 2021 de 14 750, 00 €

- Chapitre 21 les crédits ouverts 2020 étaient de 424 000 €

Le quart des prévisions 2020 est pour 2021 de 106 000,00 €

- Chapitre 23 les crédits ouverts 2020 étaient de 840 706,79 €

Le quart des prévisions 2020 pour 2021 est de 210 176,69 €

Le total des dépenses susceptibles d'être engagées, mandatées et liquidées avant le vote du budget 2021 est donc de 330 926.69 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, Adopte les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.

6 - Décision modificative n°1 – budget commune.

RAPPORTEUR : M. Cyril PIAZZA, Maire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale de voter une Décision Modificative n°1 sur le budget de la commune pour terminer l'année 2020, en particulier sur le chapitre des immobilisations corporelles pour les bâtiments publics en investissement, pour l'achat de la gare SNCF de la Grave de Peille, pour un montant d'acquisition de 168 500 €.

Investissement	Dépenses
Chapitre 21 Immobilisations corporelles 21318 (Autres bâtiments publics)	+ 216 137 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours 2315 installations, matériel et outillages techniques)	- 216 137 €
Total	0 €

Le total de la section d'investissement reste inchangé, soit 1 931 040,61€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de rectifier les sommes prévues au budget comme déterminées ci-dessus.

Monsieur le Maire justifie l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour de cette séance, afin de pouvoir s'acquitter du montant d'acquisition de la gare. Il ajoute que lors de l'établissement du budget de la commune, il avait fait confiance à M. Thierry CONTE, responsable financier, qui a quitté ses fonctions depuis. Les crédits inscrits au chapitre 21 n'étaient pas suffisants alors que cette dépense était bien programmée.

7 - Sécurisation de l'Autoroute A8 vis à vis des risques de chutes de blocs rocheux. Demande de subventions.

RAPPORTEUR : M. Cyril PIAZZA, Maire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale qu'un éboulement rocheux a été détecté le 26 mars 2018 sur la commune de Peille, au niveau des falaises surplombant l'A8 dans le secteur de la tête Ouest du tunnel de l'Arme.

La masse investiguée présente un alea de départ élevé sur un court/moyen terme avec probabilité importante d'atteindre les enjeux situés en contrebas de (autoroute A8, RD 2564 et habitations).

Des opérations de minage de la masse rocheuse estimées à 800.000 € sont nécessaires.

Il ajoute qu'une réunion du Comité de Pilotage (COFIL) s'est tenue à la Préfecture des Alpes-Maritimes le 14 octobre 2020 au cours de laquelle il a été évoqué un plan de financement a été proposé.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous et de solliciter l'attribution de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental 06, et d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

montant des travaux, estimés lors du COFIL du 14 octobre 2020 : 800.000 € HT

-Subvention de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL à hauteur de 20 % du montant total définitif des travaux

-Subvention du Conseil Départemental 06 à hauteur de 20% du montant total définitif des travaux

-Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays des Paillons 4% du montant total définitif des travaux

-Participation de la société ESCOTA à hauteur de 40% du montant total définitif des travaux

-Part communale 16 % du montant total définitif des travaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve le plan de financement prévisionnel proposé ; Sollicite auprès des diverses instances indiquées ci-dessus l'attribution d'une subvention pour le financement de ces travaux.

Informations du Conseil Municipal sur les décisions prises en application des articles L 2122-23 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire aurait souhaité faire la présentation du personnel nouvellement affecté dans les services comptables et du collaborateur de cabinet, mais du fait de l'aménagement d'horaires de travail décalés en raison de la crise sanitaire, les agents ont quitté leur travail en milieu d'après-midi.

Il remercie Mme Céline ZAMBON recrutée dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour une période de trois ans, pour le travail conséquent effectué au service des ressources humaines, et ajoute que Mme Eva PARMENTIER, responsable du service communication, a également été recrutée sous le même type de contrat. Elle occupait pendant le précédent mandat, le poste de collaborateur de cabinet.

Il indique qu'il envisage de réunir le personnel communal le mercredi 20 janvier 2021 au téléphérique à ST MARTIN de PEILLE, pour une présentation des voeux, et qu'à cette occasion, M. Patrick CIRRI et Mme Christine VAUTHEROT, agents communaux, seront mis à l'honneur à l'occasion de leur départ à la retraite. Cette manifestation sera maintenue selon l'évolution de la situation sanitaire.

Il ajoute que M. Noel LESUEURS, agent technique, a également fait valoir ses droits à la retraite.

Il remercie M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, pour le travail qu'il a accompli au niveau des emplois du temps du personnel affecté aux écoles.

Le poste des dépenses liées aux écoles est important dans le budget.

Il ajoute que plusieurs dépenses imprévues liées à la crise sanitaire de la COVID 19 ont été imputées au budget de l'exercice 2020 (achats de masques, primes COVID au personnel communal, solidarité avec les sinistrés de la Roya – mise à disposition de matériels communaux, etc...).

Il relate sa dernière visite dans la vallée de la Roya le 17 décembre 2020.

Il indique que la commune contribuera au tournage sur PEILLE du prochain clip de la chanteuse Carla produit par Universal et le Conseil Départemental 06.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 00.